SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 JUILLET 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT MONSIEUR SIMON LAVOIE MADAME GINETTE CARON MONSIEUR GUILLAUME POTVIN MONSIEUR FRANÇOIS FILION MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite:

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.07.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état que son rapport d'activités couvrant la période du 14 juin 2016 au 11 juillet 2016 sera disponible au bureau municipal à compter du 12 juillet 2016.

16.07.4.1.1. <u>Comptes du mois</u>

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/07/2016	(journal 1339) : (journal 1340) : (journal 1341) : (journal 1342) :	397,93 \$ 1 985,64 \$ 79 201,70 \$ 3 039,59 \$ 84 624,86 \$
Dépenses incompressibles	(journal 1034) : (journal 1035) : (journal 1036) : (journal 1037) : (journal 1038) : (journal 1039) :	6 271,51 \$ \$ 6 938,88 \$ 1 468,26 \$ 36 373,46 \$ 12 026,69 \$ 63 078,80 \$

Total des déboursés du mois :

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 juin 2016 au 11 juillet 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

Messieurs Stéphane Dumont, François Filion et Guillaume Potvin s'opposent au paiement de la facture d'honoraires de madame Kim Cornelissen, s'élevant à 1 494,68 \$, toutefois l'acceptation du paiement de l'ensemble des comptes est acceptée à la majorité des membres du conseil municipal.

16.07.4.1.2. <u>Proposition de monsieur André Marquis pour l'achat d'une parcelle de terrain en bordure de la rue Drapeau</u>

Considérant la demande soumise au conseil municipal le 13 juin 2016 faisant état de l'intérêt de monsieur André Marquis de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité, située en bordure de la rue Drapeau;

Considérant que cette parcelle de terrain, d'une superficie de 423,2 mètres carrés, ne possède pas les dimensions minimales requises pour y permettre l'implantation d'un quelconque projet de construction;

Considérant que monsieur André Marquis possède une propriété attenante à ce terrain pouvant permettre, éventuellement, l'implantation d'un projet de construction (dans l'éventualité que l'ensemble des conditions prévalant aux règlements d'urbanisme soient respectées);

Considérant l'offre soumise par le conseil municipal, par sa résolution 16.06.4.1.9. adoptée le 13 juin 2016, établissant la valeur de vente à 1,00 \$ du pied carré (plus taxes applicables) représentant une contrepartie évaluée à 4 555 \$;

Considérant la contre-proposition soumise par monsieur Marquis à l'effet d'offrir un montant maximal de 2 500 \$ (plus taxes applicables);

Considérant que cette parcelle de terrain, ainsi détachée du terrain de monsieur Marquis, constitue une propriété résiduelle de moindre valeur et d'usage très limité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit acceptée la proposition de monsieur André Marquis tout en maintenant les autres conditions mentionnées à la résolution 16.06.4.1.9. dont la nécessité pour l'acquéreur d'assumer les frais liés à la conclusion d'une telle transaction (frais d'arpentage, description technique, acte notarié et autre, si nécessaire).

Advenant l'acceptation par monsieur Marquis de l'ensemble de ces conditions, madame Ursule Thériault, mairesse et Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents légaux requis, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.07.4.1.3. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après appelée la « Mutuelle ») nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que Groupe Conseil Novo SST soit autorisé à signer l'entente relative au regroupement d'employeurs, avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017, et ce, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Que Groupe Conseil Novo SST soit également autorisé à signer tout renouvellement subséquent de cette entente tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par la Municipalité;

Que la Municipalité autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

16.07.4.1.4. <u>Contribution aux frais d'opération de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte</u>

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la deuxième tranche d'aide financière liée aux opérations courantes de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte. Le montant à être versé s'élève à 4 000 \$ tel qu'établi aux prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2016.

16.07.4.2.1. Achat de véhicule de voirie

Considérant que la Municipalité se doit de procéder au remplacement d'un de ses véhicules de voirie;

Considérant les diverses recherches effectuées afin de s'enquérir d'un nouveau véhicule répondant à des besoins spécifiques dont une bonne capacité de stockage;

Considérant les limites budgétaires à être affectées à cette éventualité d'achat;

Considérant la disponibilité d'un véhicule usagé auprès de l'entreprise Drouin et Frères inc., soit un Chevrolet 2013 « Express Cargo 1500 »

offert à un coût de 19 695 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit autorisée l'acquisition du véhicule, ci-haut mentionné, aux conditions suivantes :

- Prix d'achat 19 695 \$ + taxes,
- Les freins à disque, aux 4 roues, devront être soit tournés ou remplacer tout dépendant de leur état d'usure,
- Le bouton de contrôle pour la climatisation et la ventilation devra être soit réparé ou remplacé,
- La poignée du panneau coulissant latéral est défectueuse et devra soit être réparée ou remplacée,
- Le pare-brise devra être réparé,
- Un rapport complet d'inspection devra être fourni démontrant la conformité, en tous points, du véhicule.

Suite à l'acquisition du véhicule, la Municipalité devra munir le véhicule de pneus neufs adéquats et un traitement antirouille devra y être appliqué.

Le directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, est autorisé à procéder au transfert de droits d'enregistrement, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Les frais d'acquisition de ce véhicule seront assumés en partie par les sommes recouvrées auprès des assureurs de la Municipalité (MMQ) et l'excédent par le surplus non affecté de la Municipalité.

16.07.4.2.2. <u>Matériel de remblai - demande de la propriétaire du Gîte la Grande Ourse</u>

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte doit disposer du matériel d'excavation qu'elle a cumulé sur ses terrains à l'extrémité ouest du nouveau parc municipal;

Considérant les démarches entreprises par madame Martine Girard, propriétaire de l'immeuble Gîte la Grande Ourse, visant à effectuer des travaux d'immunisation de sa propriété contre les crues printanières récurrentes;

Considérant que le matériel dont dispose la Municipalité pourrait être mis à la disposition de madame Girard advenant que ses travaux se concrétisent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que madame Martine Girard soit informée que la Municipalité de L'Isle-Verte est disposée à lui disponibiliser le matériel de remblai cumulé au parc municipal sous certaines conditions, à savoir :

- Qu'elle assume et se charge des travaux ainsi que des coûts liés au transbordement du matériel (chargement, transport, déchargement, nivelage, etc.),
- qu'elle détienne toutes les autorisations requises, auprès des instances concernées, pour effectuer les travaux d'immunisation,

qu'elle dégage la Municipalité de toute responsabilité pouvant découler de l'utilisation de ce matériel à des fins de remblai.

16.07.4.3.1. <u>Demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme -</u> Tourbière <u>Ouellet et Fils inc.</u>

Considérant la demande formulée par l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. visant la construction d'une nouvelle usine dans la zone 02-A;

Considérant que le projet de construction nécessite une hauteur de bâtiment excédent les normes autorisées de cette zone, selon la grille de spécifications;

Considérant que, pour palier à cette contrainte, l'entreprise a jugé opportun de présenter une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanise;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour une première évaluation des contraintes et impacts possibles liés à cette possible dérogation;

Considérant que le site visé ne présente aucune caractéristique pouvant démontrer que d'autoriser cette dérogation ne devienne contraignant pour le voisinage immédiat de cette entreprise;

Considérant que suite à l'analyse du comité consultatif d'urbanisme, une recommandation favorable est adressée au conseil municipal;

Considérant qu'aucune objection n'a été transmise à la Municipalité, telle que le prévoit la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit accepté la dérogation mineure demandée par l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. faisant en sorte de lui permettre d'obtenir un permis de construction pour lequel la hauteur du bâtiment à être construit pourra excéder la hauteur maximale permise de 8 mètres pour être portée à 10,36 mètres.

16.07.4.4.1. <u>Autorisation de travaux au Centre Récréatif Guy D'Amour</u>

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soient autorisés les travaux suivants au Centre Récréatif Guy D'Amour :

Remplacement de la fenestration : 9 851,55 \$ (plus taxes),
Matériel lié aux travaux : 461,28 \$ (plus taxes),
Tuiles de plafond (environ 150 unités) : 750,00 \$ (plus taxes),
(coût estimé, entre 4,50 \$ et 5 \$)

- Travaux correctifs à la toiture : 2 260,50 \$ (plus taxes).

Quant à la main-d'oeuvre, celle-ci n'est pas incluse dans les coûts cihaut mentionnés sauf pour les travaux correctifs à la toiture. La Commission scolaire fournira la main-d'œuvre nécessaire pour le remplacement de la fenestration et l'installation des nouvelles tuiles de plafond. Quant au paiement de ces investissements, tel que prévu aux prévisions budgétaires de la Municipalité, le coût sera assumé par le surplus accumulé non affecté.

16.07.4.4.2. <u>Autorisation de travaux au parc municipal « Samuel-Côté »</u>

Considérant la programmation de travaux soumise par le comité municipal des loisirs et de la vie communautaire devant permettre l'avancement du parc municipal « Samuel-Côté »;

Considérant que pour assurer la réalisation de ces travaux, la Municipalité doit autoriser certaines dépenses, évaluées à environ 30 000 \$, dont :

- Travaux d'éclairage : 8 760 \$ (plus taxes) (selon soumission - Les Entreprises Électriques Alain Pelletier)

Remplissage du stationnement : 3 000 \$
 Excavation du terrain multifonctionnel : 2 000 \$
 Remplissage du terrain : 9 000 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit autorisée l'exécution de l'ensemble des travaux, ci-haut mentionnés, et qu'un budget de 30 000 \$ y soit alloué à même l'excédent de fonctionnements non affectés de la Municipalité.

16.07.4.5.1. Suivi à la proposition de règlement liée aux ententes intermunicipales en matière de gestion et de prévention en sécurité incendie

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte, le 30 mai 2016 (16.05Sp.3.), par laquelle était adressée une proposition de règlement final à la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'aux municipalités partenaires, au montant de 23 048,93 \$;

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup, en date du 30 juin 2016, fait état à la Municipalité du rejet de cette proposition, prétextant l'écart financier trop important qu'elle représente;

Considérant que suite au défaut d'accord de la part de la MRC et des municipalités partenaires, la Municipalité entend poursuivre ses démarches pour en venir à un règlement, et ce, en se prévalant des articles 622 et suivants du code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de désigner un conciliateur permettant de dénouer cette impasse et d'en venir, s'il le faut, à l'imposition d'une sentence arbitrale mettant un terme à ce dossier.

16.07.4.5.2. <u>Dépôt de documents d'information en matière d'incendie - données fournies par le service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup</u>

Est déposé au conseil municipal quelques données statistiques liées aux interventions incendie réalisées depuis janvier 2016 jusqu'au

31 mai 2016 ainsi qu'à l'avancement des visites de prévention incendie complétées depuis décembre 2015 jusqu'au 31 mai 2016.

16.07.6.2. <u>Adhésion à la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île verte</u>

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son adhésion à la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île verte (CPICIV). Le coût annuel exigé est de 20 \$.

16.07.6.3. <u>Appui à la Ville d'Amqui contre les compressions budgétaires en soins de santé</u>

Attendu que la Ville d'Amqui demande au Premier ministre Philippe Couillard ainsi qu'à son ministre de la Santé, monsieur Gaëtan Barette, d'annuler immédiatement les récentes mesures de compressions annoncées au centre hospitalier d'Amqui par le CISSS-BSL, et de mettre fin à ce plan de compressions pour les années à venir;

Attendu que la Ville d'Amqui lui demande d'ouvrir à la participation citoyenne la gestion du centre hospitalier d'Amqui en préconisant l'approche dite de la démocratie directe pour tout exercice de réflexion sur les améliorations possibles qui pourraient être souhaitables et réalisables de concrétiser au centre hospitalier d'Amqui;

Attendu que la Ville d'Amqui réclame de la part du Premier ministre Philippe Couillard, le respect du principe de précaution et de l'acceptabilité sociale, dans toutes autres démarches à venir concernant la gestion et la livraison de services en soins de santé au centre hospitalier d'Amqui;

Attendu que la Ville d'Amqui ose soumettre une audacieuse demande au ministre de la Santé du Québec de céder à la population Matapédienne le centre hospitalier d'Amqui pour la somme de 1,00 \$ afin de mettre aussitôt de l'avant un projet de coopérative solidaire de Santé et de confier à cette nouvelle organisation citoyenne d'économie sociale, les mêmes ressources financières publiques telle qu'actuellement consenties pour l'administration de cet établissement et des autres services affiliés dans la MRC de La Matapédia;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;

Attendu que ce conseil est d'avis que le plan de compressions budgétaires que le gouvernement veut mettre en œuvre dans le système de santé ne peut se traduire en de meilleurs services de soins de santé pour la population;

Attendu que ce conseil est d'avis que la Ville d'Amqui fait preuve d'initiative, d'audace, d'originalité et de vision dans sa démarche de réclamer plus de pouvoir aux citoyens dans la gestion des soins de santé de proximité que sont, entre autres, les centres hospitaliers régionaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte appui la démarche de la Ville d'Amqui, que soit transmise cette résolution d'appui au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barette, à madame Isabelle Malot, PDG du CISSS-BSL, à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, à monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, à monsieur Gaétan Ruest, maire d'Amqui ainsi qu'à tous les maires/mairesses de la MRC de Rivière-du-Loup, les encourageant à poser le même geste.

16.07.6.4. <u>Célébration eucharistique à la grotte de la rue Notre-Dame -</u> collaboration municipale

Attendu que depuis plusieurs années le conseil 10096 des Chevaliers de Colomb, regroupant les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix, tient une célébration eucharistique à la grotte de la rue Notre-Dame à L'Isle-Verte;

Attendu que cette activité nécessite l'implication bénévole de citoyens et citoyennes afin d'assurer son bon déroulement;

Attendu que la sécurité des participants est une priorité qu'on ne doit pas négliger et, pour se faire, l'implication de la Municipalité est nécessaire ne serait-ce que par le prêt de panneaux de signalisation indiquant adéquatement la déviation temporaire de cette section de la rue Notre-Dame, dirigeant les automobilistes vers la rue Béland;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit réitérée la collaboration de la Municipalité de L'Isle-Verte afin d'assurer la sécurité des participants à cette activité annuelle.

16.07.7.1. <u>Demande d'aide financière - dossier de mise aux normes de notre</u> alimentation en eau potable

Considérant que la Municipalité prévoit relocaliser ses installations en approvisionnement d'eau potable à partir d'un nouveau puits investigué en 2009 et démontrant de bonnes perspectives d'utilisation;

Considérant que la Municipalité rencontre certaines problématiques liées à la qualité de son alimentation actuelle en eau potable (concentration plus élevée que la norme en matière de nitrites-nitrates);

Considérant que les objectifs poursuivis par la Municipalité sont d'être en mesure d'alimenter son réseau d'aqueduc municipal au cours des années 2017-2018 à partir du nouveau puits identifié;

Considérant qu'une promesse d'aide financière avait été annoncée en 2013, mais limitait l'aide financière à 50 % des coûts dits admissibles, laissant à la Municipalité au-delà de 2 000 000 \$ de dollars à assumer;

Considérant qu'un nouveau programme d'aide impliquant le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada serait beaucoup plus avantageux pour permettre la concrétisation de ce projet;

Considérant que pour s'engager dans le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière il faut s'assurer que les coûts du projet soient révisés;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal qu'un appel d'offres soit lancé, sur invitation, afin d'obtenir une proposition de services permettant de mettre à niveau l'évaluation des coûts de ce projet.

16.07.9. <u>Levée de la séance</u>

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE	
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	